

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE SCIONZIER

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°AMV2025_037

Objet : Arrêté de circulation et permission de stationnement

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU le Code de la Route

Vu la demande présentée par l'entreprise SUEZ Eau France en date du 10 février 2025.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation durant les travaux et remise à la cote d'un tampon d'assainissement,
Avenue du Faucigny.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : En raison de ces travaux, la circulation sera légèrement perturbée sur l'Avenue du Faucigny du **Lundi 24 Février 2025 au Vendredi 7 Mars 2025** (Durée des travaux 1 jour sur la période).

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise.

ARTICLE 3 : L'accès des véhicules de sécurité et des riverains du haut devra être maintenu en permanence.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipale, et à Monsieur le directeur des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié sur le site internet de la Mairie de Scionzier.

Pour extrait conforme au
registre des arrêtés
Scionzier, le
Le Maire,



A Scionzier, le 10/02/2025

Le Maire,
Sandrine

